

SASU AUBEFROID

24 rue René Descartes

10600 LA CHAPELLE ST LUC

A l'attention de Maurice BLOQUE

Guyancourt, le 5 février 2020

Objet : Attestation de contrat relatif à la pris en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) professionnels et ménagers et des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) professionnelles utilisés en cuisine professionnelle à des fins de présentation et préparation.

Je soussigné René-Louis PERRIER, Président d'Ecologic, atteste que la société :

SASU AUBEFROID

a signé un contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) professionnels et ménagers, et des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) professionnelles utilisé en cuisine professionnelle à des fins de présentation et préparation.

Ce contrat permet à la société de remettre les DEEE professionnels et ménagers à Ecologic qui dispose des agréments ministériels spécifiques pour prendre en charge ces déchets et les traiter en conformité avec la réglementation, ainsi que les DEA de cuisines professionnelles puisqu'Ecologic dispose d'un partenariat avec l'éco-organisme VALDELIA, agréé pour les Déchets d'Eléments d'Ameublement.

Ecologic est uniquement responsable des DEEE/DEA qui lui sont confiés par la société.

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit,



**René-Louis PERRIER**

Président

